



ASSOCIATION GUITARE EN LIBERTE Loi 1901 N° W691081088

209 rue de Créqui 69003 Lyon - Tél. 0478606147 - gelcontact@gmail.com -
www.presence-asso.com/guitare-en-liberte

DOSSIER DE PARTENARIAT

Saison 2014

“ Entre le dire et le faire, il y a l’espace de la mer ”

Cette année nous mettons en pratique nos bonnes intentions, nous projetons de réaliser deux albums. Le concours de tous est indispensable.

Chaque Euro collecté nous permettra d’atteindre cet objectif ambitieux.

Un grand Merci à tous !

Le Président.

Soutenir l'association pour promouvoir la musique populaire, les artistes locaux, et la créativité de la nouvelle chanson française.

1- On a tous de bonnes intentions et milles raisons d'avoir peur de donner à une association, tant le scandale de l'Arc à marqué les esprits, et tant certaines associations utilisent leurs fonds pour gérer des frais de fonctionnement. Nous sommes à l'opposé de ces pratiques, et ne comptons pas sur l'association pour vivre. Il n'y a que des bénévoles, qui offrent un peu de leur temps et de leur savoir-faire. Ce point précisé, parfois on ne sait pas comment aider, et qui aider.

Nous proposons de rassembler ces bonnes intentions, et d'utiliser les fonds rassemblés pour participer à la fabrication de disques, rien de plus concret !

2- Votre don alimente une cagnotte qui soutient un artiste, au moment précis de la concrétisation de son projet. Concrètement nous réglons tout ou partie de la fabrication du disque, et rien d'autre.

3- Aucun Euro ne se perd, pas de gaspi, et chaque centime compte. C'est pourquoi le site www.guitareclinique.com propose à ses clients de nous reverser les centimes qui font l'arrondi à l'Euro supérieur.

4- Les artistes payent les musiciens, payent le studio d'enregistrement, payent la Sacem, payent les différents frais liés à la réalisation de leur pochette. Nous payons l'usine qui fabrique le disque. Par votre don ou cotisation, votre action est concrète et débouche sur un résultat immédiat.

Pourquoi aider un artiste ?

Les majors ou maisons de disques sont des sociétés fructueuses, qui ont fait pendant des années des bénéfices colossaux. Ce temps révolu fait qu'elles ne prennent plus de risque, et ne font plus rien pour développer la musique, concentrées sur la recherche d'un profit souvent lié à la production d'une musique de masse, qui a pour seul objectif d'être consommée rapidement.

Les maisons de disque font signer un contrat à leurs artistes, et les rémunèrent par un pourcentage sur les ventes, plus ou moins 15 % selon le cas.

Donc, l'artiste n'a pas d'argent à avancer, l'album sort selon un plan marketing bien établi.

L'artiste indépendant n'est payé par personne pour faire sa musique, et finance lui-même la réalisation de son album.

C'est là toute la différence !

Il lui faut composer, trouver un studio d'enregistrement, gérer les démarches administratives, protéger sa création, s'acquitter des droits, masteriser et faire fabriquer son disque.

Il doit dégager du temps pour toutes ces actions, et gérer le quotidien en même temps.

Effectivement, nous sommes convaincus qu'il mérite un peu d'aide.

Au stade de la fabrication du disque, l'idée est de ne pas perdre de temps, et de garder l'énergie créative pour assurer un peu de promotion du disque, même sans budget pour cela.

Combien coûte la fabrication d'un cd ?

Pour plus de clarté, partons du prix de vente.

Prix de vente moyen constaté	10 €
Tva 5,5 % soit 0,55 €,	reste 9,45 €
Fabrication en usine de l'objet cd, 1,50 €	reste 7,95 €
Sacem, droits de fabrication, 1,5 €	reste 6,45 €
Maquette, studio, mastering, 3,5 € (variable)	reste 2,95 €

Il reste donc au maximum 2,95 euros pour l'artiste, s'il distribue lui-même ses disques, et à condition qu'il vende suffisamment d'album pour au moins amortir son projet global.

Comme tout se paye d'avance dans ce secteur d'activité, il lui faut donc prévoir un budget dès le départ. Si le studio coûte plus cher que prévu, besoin de plus d'heures d'enregistrement par exemple, arrivé à la phase de fabrication en usine, il n'y a plus d'argent. C'est à ce niveau précis que nous entrons en scène.

A noter que nous nous plaçons toujours au départ de tout projet, et que nous n'avons pas pour vocation de sauver des projets voués à l'échec.

Notre ambition est de construire le budget avec l'artiste, de l'aider dans ses choix et dans la ventilation de ce budget, et d'apporter l'aide possible, le moment venu. Cette aide est toujours liée à la signature d'un contrat de partenariat, qui protège tout le monde. L'association est citée en remerciements ou associée à la production du cd, elle s'y retrouve donc en termes d'image.

Comment nous choisissons les artistes à aider ?

L'association existe depuis 2013.

Ses membres sont musiciens ou non, et s'acquittent d'une cotisation annuelle de 20 €. Celle-ci donne droit à deux albums par an, et accès à une carte de fidélité sur le site King-cordes.

En 2013, GEL a contribué à la sortie de l'album de NITRO, petits tours et détours.

En 2014, GEL soutient Gordon et l'album Résonateur, et Alex Ferrand et l'album Tableaux.

En 2015, nous souhaitons continuer dans ce sens, avec au moins trois projets, et peut-être sortir une compilation d'artistes français.

Pour sélectionner un candidat, le rôle du Président est de rassembler son bureau et les membres fondateurs, afin de rencontrer l'artiste et d'évaluer son projet. Une première écoute est organisée.

S'il y a consensus, le Président pourra aller plus loin dans la démarche.

Toute action commencera par l'acceptation de ce dossier de partenariat.

Qui sont nos donateurs ?

Le grand public, tout un chacun,

Nos membres qui règlent une cotisation,

La SARL King-Cordes qui verse 1000 € par an,

Le site Guitareclinic qui reverse intégralement la cagnotte proposée à ses clients,

La Mairie de Lyon,

Le Conseil Général du Rhône.

Publication de nos comptes

Ils sont disponibles à tout moment.

Ils sont publiés et remis aux adhérents à chaque nouvelle année, avec le reçu de cotisation.

Exonération fiscale pour les donateurs

Pour chaque don, un formulaire Cerfa11580-03 est remis systématiquement.

Il donne droit à 66 % d'abattement fiscal. Exemple, pour 90 € versés à l'association, cela ne coûte réellement que 30 € au donateur, qui déduit 60 € de ses impôts. La déduction est limitée à 20 % du revenu net imposable.

Si votre don dépasse ce seuil, il est possible de reporter sur 5 ans la déduction de l'excédent.

Si vous effectuez un don au nom d'une personne morale, 60 % du don est déductible, dans la limite de 0.5 % du Chiffre d'affaires hors taxes réalisé par l'entreprise, au titre de l'exercice en cours.

Pour exemple, 100 000 € de C.A ht, donne la possibilité de donner 500 € et de déduire 60 %, soit 300 €, ce qui ramène le don réel supporté par l'entreprise à 200 €. Bien sur ce don est libre, et une entreprise peut soutenir l'association de manière plus importante.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre : GEL Guitare En Liberté – Association loi 1901 - N° W691081088

Et l'Artiste : _____

Il est préalablement exposé que le Président de l'association et l'Artiste se sont rencontrés et ont convenu de la mise en commun de leurs énergies, pour la mise en fabrication de l'album et le développement de GEL.

Objet : Gel apporte un soutien financier à la hauteur de _____ €, entre le ___/___/___ et le ___/___/___, en réglant par chèque tout ou partie d'une facture à l'usine de pressage ou son prestataire _____ Numéro de Siret _____,

Pour l'album dont le titre est _____ .

Obligations de l'artiste : Il s'engage à inscrire GEL au titre des remerciements ou à citer l'association en utilisant le sigle GEL ou son logo, et à faire figurer le logo de King-Cordes sur la face arrière du disque.

L'artiste fournira _____ disques à l'association dès livraison d'usine.

Contenu de l'album : Toute parole raciste ou homophobe rendra caduque de fait cet accord. L'artiste s'engage à remettre copie intégrale des textes publiés, et une liste complète des titres de l'album, ainsi que la pochette du disque une fois réalisée.

Promotion de l'album : GEL s'engage à assurer bonne presse à l'artiste, à placer la pochette de l'album en première page du site King-Cordes pendant une durée minimum de 8 semaines consécutives à la sortie de celui-ci.

Gel offrira des disques à ses membres et à ses donateurs qui en disposeront librement.

Promotion de GEL : L'artiste s'engage à assurer bonne presse à l'association, et à favoriser la venue de nouveaux membres.

Droits Sacem et bénéfiques sur la vente des disques :Gel renonce à tout droit de production, ou bénéfice à quelque titre que ce soit.

Durée du partenariat : L'artiste pourra reprasser librement son album, sans forcément citer l'association ou King-Cordes. Le partenariat est fixé pour l'année en cours et le premier pressage. L'idée principale reste le groupement d'intérêts pour les deux parties, sous la règle du bon sens.

Fait à Le __/__/__

En 2 exemplaires,

(Dater, signer, avec la mention *Bon pour accord.*)

Pour GEL,

Pour L'artiste,